

## CONSEIL MUNICIPAL DE GENETS 2026/01

Sur convocation du 22/01/2026, le Conseil Municipal s'est réuni le 27 janvier 2026 à 20h00 au lieu ordinaire- salle de la mairie en séance publique – **sous la présidence** de Mme Le Maire Catherine BRUNAUD-RHYN.

**Étaient présents** : Mmes BRUNAUD-RHYN Catherine, FLEURY-EVERWYN Marie-Christine, FERRY Muriel,  
MM GAUTIER Hervé, MORALES Thierry, PAILLEY Christophe, HOUEL Alain

**Absents excusés** : LEFEVRE Daniel, BOUTELOUP Magali,

**Absents** : LECOQ Patrick

Secrétaire de séance : FERRY Muriel

### **2026/01/01 : Attribution du marché public de Maîtrise d'œuvre : Projet de rénovation de la place des halles**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;  
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée ;  
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2025/07/06 autorisant le lancement de la procédure ;  
Vu les pièces du dossier de consultation des entreprises ;  
Vu le rapport d'analyse des offres ;  
Vu l'avis de la commission d'appel d'offre du 23/01/2026 ;

Considérant la nécessité de répondre aux besoins de la commune concernant :

**Objet du marché : Mission de maîtrise d'œuvre relative au réaménagement de la place des Halles**

Considérant que le montant estimé du besoin permet le recours à une procédure adaptée ;  
Considérant que la consultation des entreprises a été réalisée conformément aux principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures ;

Considérant que les offres ont été analysées au regard des critères de jugement annoncés dans le règlement de la consultation ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

#### **Article 1 – Attribution du marché**

Le marché public de maîtrise d'œuvre, ayant pour objet : **Mission de maîtrise d'œuvre relative au réaménagement de la place des Halles** est attribué à :

**TECAM, 43 rue du Village Landais 50 400 Granville**

pour un montant de : **Montant HT : 24 345,30 € /Montant TTC : 29 214,36 €**

Ce montant correspond à un taux de rémunération de 7,50 % appliqué au montant prévisionnel des travaux.

#### **Article 2 – Autorisation donnée au Maire**

Madame le Maire est autorisée à signer le marché, ainsi que toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à son exécution.

#### **Article 3 – Imputation budgétaire**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal de l'exercice 2026, chapitre et article correspondants.

#### **Article 4 – Transmission et exécution**

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité et notifiée aux entreprises concernées conformément aux dispositions en vigueur.

#### **2026/01/02 : Attribution du marché public de Maîtrise d'œuvre : Projet de rénovation du bâtiment de la Mairie**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;  
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée ;  
VU la délibération du Conseil municipal n° 2025/07/07 autorisant le lancement de la procédure ;  
Vu les pièces du dossier de consultation des entreprises ;  
Vu le rapport d'analyse des offres ;  
Vu l'avis de la commission d'appel d'offre du 23/01/2026 ;

Considérant la nécessité de répondre aux besoins de la commune concernant :  
**Objet du marché : Mission de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation du bâtiment de la Mairie ;**  
Considérant que le montant estimé du besoin permet le recours à une procédure adaptée ;  
Considérant que la consultation des entreprises a été réalisée conformément aux principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures ;  
Considérant que les offres ont été analysées au regard des critères de jugement annoncés dans le règlement de la consultation ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

#### **Article 1 – Attribution du marché**

Le marché public de maîtrise d'œuvre, ayant pour objet : **Mission de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation du bâtiment de la Mairie** est attribué à :

Sarl JVArchi & Associés - 13 rue Georges Clémenceau 50 400 GRANVILLE

Cotraitants :

SNC LEBAS MALOISEL – 13 rue Ambroise Paré 50 200 COUTANCES

SARL COQUIERE INGENIERIE – 85 ter route de Coutances 50180 AGNEAUX

SARL MADEO INGENIERIE – 12 rue de la Mare à Jorre 50230 AGON COUTAINVILLE

pour un montant de : **montant HT : 24 000,00 € / montant TTC : 28 800,00 €**

Ce montant correspond à un taux de rémunération de 12,50 % appliqué au montant prévisionnel des travaux.

#### **Article 2 – Autorisation donnée au Maire**

Madame le Maire est autorisée à signer le marché, ainsi que toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à son exécution.

#### **Article 3 – Imputation budgétaire**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal de l'exercice 2026, chapitre et article correspondants.

#### **Article 4 – Transmission et exécution**

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité et notifiée aux entreprises concernées conformément aux dispositions en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45

Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Luyts', written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Luyts', written over a horizontal line.

#### **Délibérations :**

**2026/01/01 : Attribution du marché public de Maîtrise d'œuvre : Projet de rénovation de la place des halles**

**2026/01/02 : Attribution du marché public de Maîtrise d'œuvre : Projet de rénovation du bâtiment de la Mairie**

